

SERVICES - HOUAT

POINT WIFI en accès libre place de la mairie et au port

POINT INFOS | Tél. 02 97 30 66 42 (en saison)

MÉDECIN | Tél. 02 97 30 68 67

GENDARMERIE | Tél. 02 97 30 67 84 (juillet & août)

TRANSPORT MUNICIPAL à l'arrivée des bateaux | Tél. 06 68 75 39 90

AGENCE POSTALE COMMUNALE | Tél. 02 97 52 45 23
ouverte de 10 h à 12 h et de 15 h 15 à 18 h

MAIRIE :

Mairie de HOUAT – Le Bourg – 56170 ILE DE HOUAT
ouverte au public du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h
Tél. 02 97 30 68 04 – Fax. 02 97 30 66 28
Site : mairiedehouat.fr – Mail : mairie-houat@wanadoo.fr

SERVICES - HOËDIC

CENTRE DE SOINS | 02.97.57.44.45

AGENCE POSTALE COMMUNALE | 02.97.57.42.05
heures d'ouverture 1 juillet au 31 août du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30 le samedi de 10 h à 12 h

MAIRIE | ouvert au public du lundi au vendredi de 10 h à 12 h
à de 15 h à 17 h - Tél : 02.97.52.48.88. Fax : 02.97.52.33.27
Site : hoedic.fr - Mail : mairie-dhoedic@wanadoo.fr

GENDARMERIE | Tél (mairie) 02.97.52.48.88.

Point WIFI payant au camping

**ATTENTION ! SUR LES 2 ÎLES MAGASINS D'ALIMENTATION
MAIS AUCUN DISTRIBUTEUR DE BILLETS**

**Merci de profiter du commerce local
(location de vélo, bars, restaurants, hébergements hôtelier
ou chez l'habitant..), gage du maintien d'activités
variées et de la population îlienne.**

Contact UNAN ou demande de flyer: president@unan56.bzh

Quelques règles de bonne conduite

Dans son partenariat avec la mairie de HOUAT et HOËDIC, l'UNAN56 s'est engagée à mener auprès des plaisanciers une campagne de sensibilisation pour développer un comportement auto responsable afin de contribuer à l'harmonie sur les plages et mouillages :

- *Respecter le balisage des zones de baignade et utiliser les chenaux pour les annexes à moteur*
- *Bien sûr, ne pas s'amarrer sur les bouées jaunes*
- *Contribuer à la bonne qualité de l'eau :*
 - *utiliser des détergents biologiques,*
 - *bien gérer les cuves à eaux noires et les toilettes,*
 - *privilégier l'usage des W.C publics (en particulier sur la plage),*
 - *prendre des précautions lors des bidonnages pour éviter les pollutions par hydrocarbures.*
- **Il faut aussi tenir compte de la spécificité îlienne :**
 - *ne pas gaspiller l'eau douce,*
 - *ramener ses poubelles sur le continent,*
 - *fréquenter les commerces de l'île, ...*
- **Dans la pratique de la pêche à pied, veiller au respect de la taille minimale des prises.**

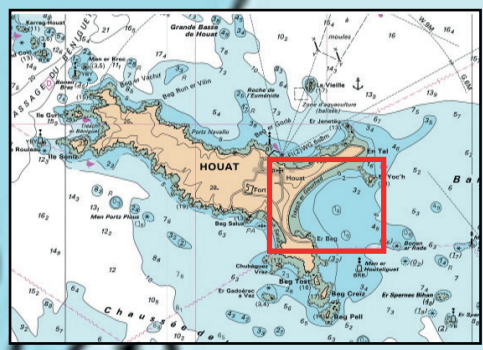
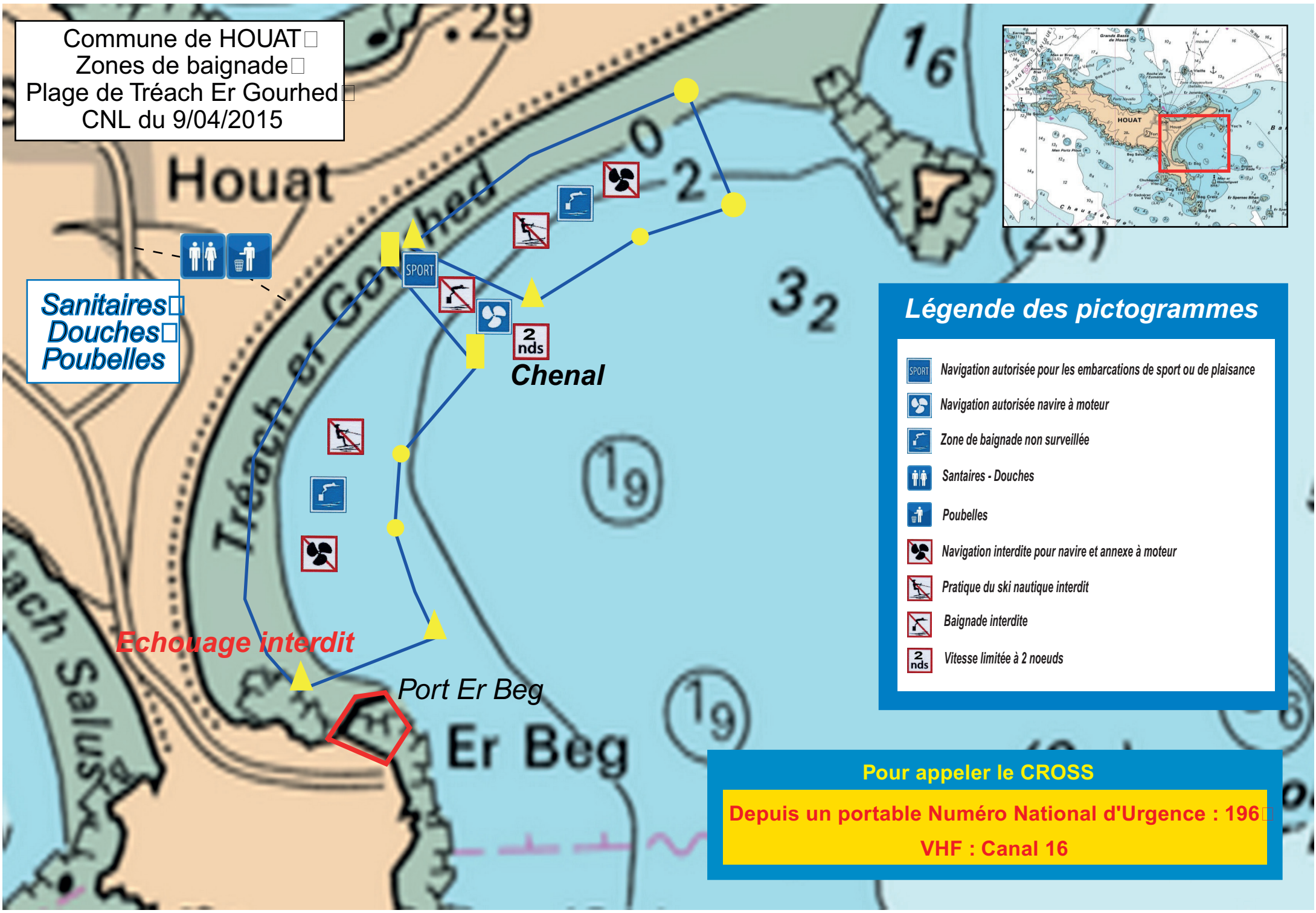
Bien sûr, ces quelques règles de bon sens sont à respecter sur tous les mouillages sensibles que vous fréquentez lors de vos navigations.

*Vous aimez nos îles, aidez nous à les partager
Houat - Hoëdic*



Commune de HOUAT □
Zones de baignade □
Plage de Tréach Er Gourhed □
CNL du 9/04/2015

Sanitaires □
Douches □
Poubelles □



Légende des pictogrammes

- Navigation autorisée pour les embarcations de sport ou de plaisance
- Navigation autorisée navire à moteur
- Zone de baignade non surveillée
- Sanitaires - Douches
- Poubelles
- Navigation interdite pour navire et annexe à moteur
- Pratique du ski nautique interdit
- Baignade interdite
- Vitesse limitée à 2 noeuds

Pour appeler le CROSS
Depuis un portable Numéro National d'Urgence : 196 □
VHF : Canal 16